



PREFET DE LA REGION BRETAGNE



PREFET MARITIME
DE L'ATLANTIQUE



PREFET DES COTES-D'ARMOR

ARRETE

portant modification de la composition de l'instance de concertation
et de suivi relative à l'installation d'éoliennes de production
d'électricité en mer en baie de Saint-Brieuc

Le Préfet de la région Bretagne,

Le Préfet Maritime de l'Atlantique,

Le Préfet des Côtes d'Armor,

VU le code de l'énergie et notamment ses articles L.311-10 à L.311-13 ;

VU le code de l'environnement ;

VU la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité, notamment son article 8 ;

VU le décret n° 2002-1434 du 4 décembre 2002 relatif à la procédure d'appel d'offres pour les installations de production d'électricité ;

VU le décret n° 2004-112 du 6 février 2004 relatif à l'organisation de l'action de l'État en mer ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU l'arrêté du 15 décembre 2009 relatif à la programmation pluriannuelle des investissements de production d'électricité ;

VU le cahier des charges de l'appel d'offres n° 2011/S 126-208873 portant sur des installations éoliennes de production d'électricité en mer en France métropolitaine et notamment son paragraphe 6-4-1 ;

VU l'arrêté du 18 avril 2012 autorisant la société Ailes Marines SAS à exploiter une installation de production d'électricité ;

VU l'arrêté inter-préfectoral du 16 mai 2012 portant création de l'instance de concertation et de suivi relative à l'installation d'éoliennes de production d'électricité en mer en baie de Saint-Brieuc ;

VU les arrêtés préfectoraux en date du 30 octobre 2017 et du 13 novembre 2017 relatifs à la composition du comité de gestion et de suivi et du conseil scientifique du parc éolien en mer en baie de Saint-Brieuc

SUR proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales de la préfecture de région Bretagne, de l'administrateur général des affaires maritimes, adjoint du préfet maritime de l'Atlantique et de la secrétaire générale de la préfecture des Côtes-d'Armor ;

ARRETEMENT

ARTICLE 1^{er} : L'annexe à l'arrêté du 16 mai 2012 portant création de l'instance de concertation et de suivi relative à l'installation d'éoliennes de production d'électricité en mer en baie de Saint-Brieuc est modifiée comme suit :

« Liste des membres participant à l'instance de concertation et de suivi ou leur représentant

- M. le Préfet de la région Bretagne
- M. le Préfet maritime de l'Atlantique
- M. le Préfet des Côtes d'Armor

- M. le Président du Conseil régional de Bretagne
- M. le Président du Conseil départemental des Côtes-d'Armor

- M. le Premier ministre du Gouvernement de Jersey

- M et Mme les Conseillers départementaux des cantons de Pléneuf Val-André, Lamballe, Trégueux, Saint-Brieuc Est, Plouha, Paimpol et Tréguier

- Mme la Présidente de Saint-Brieuc Armor Agglomération
- M. le Président de Leff Armor Communauté
- M. le Président de Guingamp-Paimpol Armor Argoat Agglomération
- M. le Président de Lamballe Terre et Mer
- M. le Président de Dinan agglomération
- M. le Président de Lannion Trégoat Communauté

- Mme la Présidente de l'Association des maires des Côtes-d'Armor

- M. le Maire de Pleubian
 - M le Maire de Lanmodez
 - M. le Maire de Ploubazlanec
 - M. le Maire de l'Île-de-Bréhat
 - M. le Maire de Paimpol
 - M. le Maire de Plouézec
 - M. le Maire de Plouha
 - M. le Maire de Trévencuc
 - M. le Maire de Saint-Quay-Portrieux
 - M. le Maire de Binic-Étables-sur-Mer
 - M. le Maire de Pordic
 - M. le Maire de Plérin
 - Mme le Maire de Saint-Briec
 - Mme le Maire de Langueux
 - M. le Maire d'Hillion
 - M. le Maire de Morieux
 - M. le Maire de Planguenoual
 - M. le maire de Pléneuf-Val-André
 - Mme le Maire d'Erquy
 - M. le Maire de Plurien
 - Mme le Maire de Fréhel
 - Mme le Maire de Plévenon
 - Mme le Maire de Plébouille
 - M. le Maire de Matignon
 - Mme le Maire de Saint-Cast-le-Guildo
 - M. le Maire de Saint-Alban
 - M. le Maire d'Hénansal
-
- M. le Président du Syndicat Mixte du Port d'Armor
 - M. le Président de la Chambre de commerce et d'industrie des Côtes d'Armor
 - M. le Président de la Chambre des métiers des Côtes d'Armor
 - M. le Président de Côtes-d'Armor Développement
 - Mme la Présidente de l'union des métiers de l'industrie et de l'hôtellerie des Côtes-d'Armor
-
- M. le Président du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne
 - M. le Président du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor
 - M. le Président du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins d'Ille-et-Vilaine
 - M. le Président du Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Nord
 - M. le Président du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Normandie
 - M. le Président de la station de pilotage des Côtes-d'Armor
 - M. le Président de la station de pilotage de Saint-Malo
 - M. le Délégué départemental de la SNSM des Côtes-d'Armor
-
- M. le Directeur des Vedettes de Bréhat
 - M. le Directeur des Vedettes de Perros-Guirec
 - M. le Directeur de la Compagnie Corsaire
 - M. le Représentant régional de l'union nationale des carrières et des matériaux (UNICEM)

- M. le Président du comité départemental de voile des Côtes-d'Armor
 - M. le Président du Comité départemental des associations de pêcheurs plaisanciers des Côtes-d'Armor
 - M. le Président du Comité départemental d'études et sports sous marins des Côtes-d'Armor
 - M. le Président de Côtes d'Armor Nature Environnement
 - M. le Président de la Ligue pour la protection des oiseaux (station de l'Île Grande)
 - M. le Président de l'association Gardez les Caps
 - M. le Président du Groupe d'Études Ornithologiques des Côtes-d'Armor (GEOCA)
 - M. le Président du Groupe d'Étude des Cétacés du Cotentin
 - M. le Président du Groupe Mammalogique Breton
 - M. le Président de Bretagne Vivante-SEPNB
 - M. le Président de l'association VIVARMOR Nature
 - M. le Président du Collectif associations environnementales des Côtes de Penthièvre et d'Émeraude
 - Mme la Présidente de la Fédération des associations de protection de l'environnement et du littoral des Côtes-d'Armor.
 - M. le Président de Breizh Energie Marine Renouvelable
 - M. le Président de l'Agence locale de l'énergie du Pays de Saint-Brieuc
 - M. le Président de l'Association nautique du Légué
 - M. le Président Malicorne Surf Association
 - M. le Président de Surf rider Foundation Europe
 - Mme la Présidente du Collectif de Caroual
-
- Représentants du consortium Ailes Marines SAS
 - Représentants de Réseau Transport d'Électricité
-
- M. le Directeur inter-régional de la mer Nord Atlantique Manche Ouest
 - M. le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement
 - M. le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
 - M. le Directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor
 - M. le Directeur départemental des finances publiques des Côtes-d'Armor
 - M. le Chef du service territorial de l'Architecture et du patrimoine des Côtes d'Armor de la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne
 - M. le Délégué régional de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)
 - M. le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Bretagne (ARS)
-
- M. le Président Directeur général d'IFREMER
 - M. le Directeur interrégional Bretagne-Pays de Loire de l'Agence française pour la biodiversité (AFB)
 - M. le Directeur du CEREMA
 - M. le Directeur du SHOM
 - Mme la Déléguée interrégionale de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)
-
- Le président du comité de pilotage du site Natura 2000 «Côte Granit Rose-Archipel des Sept-Îles »
 - Le président du comité de pilotage du site Natura 2000 «Trégor-Goëlo »
 - Le président du comité de pilotage du site Natura 2000 «Baie de Saint-Brieuc Est »
 - Le président du comité de pilotage du site Natura 2000 «Cap d'Erquy-Cap Frehel »
 - Le président du comité de pilotage du site Natura 2000 «Estuaire de la Rance-îlots Notre Dame et Chevret »

- Le conservateur de la Réserve naturelle nationale des Sept-îles
- Le conservateur de la Réserve naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc
- M. le Président du Syndicat mixte « Grand Site Cap d'Erquy-Cap Fréhel »

- M. le Président du Conseil scientifique du parc éolien en mer en baie de Saint-Brieuc

- Les membres du Conseil scientifique du parc éolien en mer en baie de Saint-Brieuc sont conviés aux réunions de l'instance de concertation et de suivi.

- Les parlementaires dont les circonscriptions comprennent la zone littorale de la baie de Saint-Brieuc sont conviés aux réunions de l'instance de concertation et de suivi.

ARTICLE 2 : Les articles restants de l'arrêté du 16 mai 2012 demeurent inchangés.

ARTICLE 3 : L'arrêté inter-préfectoral du préfet de la région Bretagne, du préfet maritime de l'Atlantique et du préfet des Côtes-d'Armor portant modification de l'instance de concertation et de suivi relative à l'installation d'éoliennes de production d'électricité en mer en baie de Saint-Brieuc en date du 31 mai 2016 est abrogé.

ARTICLE 4 : La secrétaire générale pour les affaires régionales de la préfecture de région Bretagne, l'administrateur général des affaires maritimes adjoint au Préfet Maritime de l'Atlantique, la secrétaire générale de la préfecture des Côtes-d'Armor, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Bretagne, de la préfecture maritime de l'Atlantique et de la préfecture des Côtes-d'Armor.

Fait à Rennes, Brest et Saint-Brieuc le

Le Préfet de la région Bretagne, Le Préfet maritime de l'Atlantique, Le Préfet des Côtes-d'Armor,

 . Le vice-amiral d'escadre Jean-Louis Lozier
Commandant l'arrondissement maritime Atlantique,
Christophe MIRMAND


Yves LE BRETON

